

ÉPREUVES D'APPOINT

Enseignement secondaire, 2^e cycle

Document d'information - Juin 2012

Français, langue seconde, programme enrichi

5^e année du secondaire

Compréhension orale et écrite

635-520

Production écrite

635-530



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011

ISSN XXX-XXXX (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

Le présent document se trouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/de/docinfosec.htm>

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1 Structure des épreuves d'appoint	4
1.1 Caractéristiques générales	4
1.2 Description des épreuves d'appoint	5
2 Documents constituant les épreuves d'appoint	6
3 Conditions d'administration des épreuves d'appoint	6
3.1 Moment de passation et durée	6
3.2 Matériel	7
3.3 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles	7
4 Modalités de correction des épreuves d'appoint	7
4.1 Épreuve d'appoint de compréhension orale et écrite	8
4.2 Épreuve d'appoint de production écrite	8
5 Prise en compte des résultats des épreuves d'appoint	8

ANNEXES

Annexe I	Grille d'évaluation de la compétence <i>Interagir en français</i> (à l'oral)	9
Annexe II	Grille d'évaluation de la compétence <i>Produire des textes variés en français</i> (à l'écrit) (version provisoire)	10

Introduction

Ce document d'information contient des renseignements concernant les épreuves d'appoint de français, langue seconde, programme enrichi, de la 5^e secondaire qui pourront être administrées en juin 2012. Ces épreuves d'appoint, d'utilisation facultative, ont été élaborées en tenant compte du Programme de formation de l'école québécoise et du Cadre d'évaluation des apprentissages¹. Elles ont pour but de fournir aux établissements scolaires des outils qui permettent d'évaluer les compétences *Lire des textes courants, spécialisés et littéraires en français* et *Produire des textes variés en français*.

Dans le contexte des nouvelles orientations en évaluation et de l'instauration prochaine d'épreuves d'appoint pour le programme enrichi, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a revu le processus de validation de ses épreuves de français, langue seconde, et a apporté certains ajustements à celles-ci. Dans le cas des productions relatives au programme enrichi, les changements adoptés touchent principalement le nombre total de mots du *Recueil de textes*, le nombre de questions se rapportant aux textes, le niveau de difficulté des questions ainsi que la diversité de celles-ci. De plus, de nouveaux outils sont proposés à l'élève afin de le soutenir dans sa production écrite.

Par ailleurs, le présent document permet à l'enseignante ou enseignant de préparer les élèves au déroulement des épreuves ainsi qu'aux exigences liées aux différentes tâches.

1 Structure des épreuves d'appoint

1.1 Caractéristiques générales

Dans le cadre de ces épreuves d'appoint, l'élève se familiarise d'abord avec le thème général. Ensuite, au moment de la passation des épreuves, il est appelé à démontrer sa compréhension des textes fournis, puis à rédiger un texte se rapportant au thème. Les connaissances évaluées dans le cadre des épreuves réfèrent à la progression des apprentissages et figurent dans les grilles d'évaluation (annexes I et II du présent document).

Le Ministère ne fournit pas d'épreuve d'appoint pour l'évaluation de la compétence *Interagir en français*. Cependant, il met à la disposition des établissements scolaires une grille d'évaluation (annexe I du présent document).

Les épreuves d'appoint doivent être administrées dans l'ordre défini à la section 3.1.

¹ Le Cadre d'évaluation des apprentissages est accessible à l'adresse suivante :
https://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/index_en.php?page=français-langue-seconde-programmes-de-base-et-enrichis-sec.

1.2 Description des épreuves d'appoint

Les épreuves d'appoint permettent d'évaluer deux des trois compétences du programme enrichi de français, langue seconde :

- *Lire des textes courants, spécialisés et littéraires en français;*
- *Produire des textes variés en français.*

Une phase de préparation dirigée par l'enseignante ou enseignant avant la passation des épreuves d'appoint permet aux élèves de prendre connaissance du thème.

Le tableau suivant décrit sommairement la phase de préparation et les deux épreuves d'appoint.

	Intentions	Tâche de l'élève
Phase de préparation	Présenter la phase de préparation et les deux épreuves d'appoint. Permettre à l'élève de découvrir le thème des épreuves d'appoint. Présenter aux élèves les critères d'évaluation et les exigences liés aux différentes tâches.	Réaliser les activités du <i>Cahier d'introduction au thème</i> portant sur des textes liés au thème des épreuves d'appoint (activités non évaluées).
Épreuve d'appoint de compréhension orale et écrite	Évaluer la compétence <i>Lire des textes courants, spécialisés et littéraires en français</i> ² .	Répondre à des questions de compréhension.
Épreuve d'appoint de production écrite	Évaluer la compétence <i>Produire des textes variés en français</i> .	Produire un texte écrit sur l'un des sujets proposés, qui respecte l'intention de communication ³ donnée.

Note. – Toutes les consignes contenues dans les documents des épreuves d'appoint sont rédigées exclusivement en français.

² La compétence *Lire des textes courants, spécialisés et littéraires en français*, telle que décrite dans le programme d'études (pages 22 à 26), implique que l'on puisse demander à l'élève de démontrer sa compréhension de textes entendus, lus ou vus.

³ L'élève doit écrire un texte qui respecte l'une des intentions de communication du programme d'études (pages 37 et 38). L'intention choisie est mentionnée dans le libellé du sujet de production écrite.

2 Documents constituant les épreuves d'appoint

	Documents de l'élève	Documents de l'enseignante ou de l'enseignant
Phase de préparation	<i>Cahier d'introduction au thème</i>	<i>Guide d'administration et de correction</i>
Épreuve d'appoint de compréhension orale et écrite	<i>Recueil de textes</i> <i>Cahier de questions</i> <i>Cahier de réponses</i>	<i>Guide d'administration et de correction</i> CD contenant l'enregistrement audio en format MP3
Épreuve d'appoint de production écrite	<i>Recueil de textes</i> <i>Cahier de production écrite</i> <i>Cahier de la version définitive</i>	<i>Guide d'administration et de correction</i>

3 Conditions d'administration des épreuves d'appoint

3.1 Moment de passation et durée

Phase ou épreuve	Moment	Durée
Phase de préparation	Avant les épreuves d'appoint de compréhension orale et écrite et de production écrite Date choisie par l'école	En classe : 60 minutes
Épreuve d'appoint de compréhension orale et écrite	Le lundi 11 juin 2012 de 9 h à 12 h	180 minutes
Épreuve d'appoint de production écrite	Le mardi 12 juin 2012 de 9 h à 12 h	180 minutes

Selon le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*, cinq minutes supplémentaires par heure de passation doivent être accordées aux élèves, si nécessaire.

3.2 Matériel

	Matériel requis	Matériel autorisé
Phase de préparation (non évaluée)	Voir les documents présentés à la section 2.	Toute ressource pertinente
Épreuve d'appoint de compréhension orale et écrite	Voir les documents présentés à la section 2. Appareil pouvant lire les fichiers MP3. Il faudra s'assurer que cet appareil offre un son net avant la passation de l'épreuve unique.	Dictionnaire bilingue anglais-français et dictionnaire unilingue français
Épreuve d'appoint de production écrite	Voir les documents présentés à la section 2. Papier brouillon	Dictionnaire bilingue anglais-français et dictionnaire unilingue français Dictionnaire de synonymes Grammaire ou code grammatical Recueil de conjugaison

Notes. – Les éléments écrits en gras dans le tableau sont fournis par l'établissement ou par l'élève.

- Le recours au traitement de texte pourrait être autorisé si une entente était conclue entre la direction de l'établissement et la Direction de la sanction des études.

Le matériel indiqué dans le tableau ci-dessus constitue le seul matériel autorisé. **Il est formellement interdit aux élèves d'utiliser tout appareil électronique (téléphone cellulaire, lecteur MP3, appareil photo, etc.) durant la passation des épreuves.**

3.3 Mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles

Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, des élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études.

4 Modalités de correction des épreuves d'appoint

La correction des épreuves d'appoint relève entièrement de l'établissement scolaire et doit être réalisée selon les modalités indiquées par le Ministère dans le *Guide d'administration et de correction*. Les grilles comprises dans ce document tiennent compte du Cadre d'évaluation des apprentissages et indiquent la répartition des points à attribuer à l'élève.

Les enseignants sont encouragés à se regrouper afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation des épreuves d'appoint.

4.1 Épreuve d'appoint de compréhension orale et écrite

L'épreuve d'appoint, qui évalue la compétence *Lire des textes courants, spécialisés et littéraires en français*, est constituée de questions à choix multiple et de questions à réponse courte. Ces questions permettent de vérifier la capacité de l'élève à repérer et à inférer des idées ou des informations et à identifier le sens de certains mots, selon le contexte. Elle comprend aussi des questions visant à vérifier la capacité de l'élève à exprimer sa réaction au texte et son appréciation de celui-ci. Pour corriger les réponses inscrites dans le *Cahier de réponses*, l'enseignante ou enseignant doit se référer à la *Clé de correction* fournie dans le *Guide d'administration et de correction* des épreuves d'appoint.

L'enseignante ou enseignant doit additionner les points attribués dans le *Cahier de réponses* et inscrire le résultat obtenu à l'endroit prévu.

4.2 Épreuve d'appoint de production écrite

L'évaluation de la compétence *Produire des textes variés en français* se fait à l'aide de la grille d'évaluation présentée à l'annexe II. L'enseignante ou enseignant note les points à attribuer pour les différents critères dans le tableau de consignation à la fin du *Cahier de la version définitive*.

La production écrite de l'élève devra compter environ 400 mots. En ce qui concerne le sous-critère ***Application de règles d'accord, de syntaxe, d'orthographe d'usage et de ponctuation***, afin que tous les élèves soient évalués de façon équitable, on considérera le nombre d'erreurs grammaticales au prorata du nombre total de mots du texte pour déterminer l'échelon accordé à l'élève dans la grille d'évaluation (voir l'annexe II du présent document). Afin de faciliter la correction, le *Guide d'administration et de correction* inclura aussi un barème détaillé d'attribution des points pour des textes qui contiennent de 310 à 589 mots.

L'enseignante ou enseignant doit additionner les points attribués pour chaque critère de la grille et inscrire la note obtenue à l'endroit prévu dans le *Cahier de la version définitive*.

5 Prise en compte des résultats des épreuves d'appoint

Les résultats des épreuves d'appoint ne sont pas à transmettre à la Direction de la sanction des études.

Il appartient aux écoles d'établir, dans leurs normes et modalités d'évaluation, la manière de considérer les résultats obtenus aux épreuves d'appoint.

Pour une compétence donnée, le résultat obtenu à l'épreuve d'appoint peut être combiné au résultat de la troisième étape du bulletin, selon une proportion établie par l'école.

Grille d'évaluation de la compétence *Interagir en français* (à l'oral)

Annexe I

CRITÈRE D'ÉVALUATION		A	B	C	D	E
Efficacité de la communication d'idées liées aux propos de l'interlocuteur	Engagement dans l'interaction	L'élève s'investit dans l'interaction en français : il relance la discussion et sollicite la participation de ses pairs.	L'élève s'investit dans l'interaction en français : il maintient l'échange et sollicite la participation de ses pairs.	L'élève participe de manière constante à l'interaction en français : il maintient l'échange avec ses pairs.	L'élève participe plus ou moins à l'interaction en français : il intervient de façon ponctuelle .	L'élève participe peu à l'interaction en français : il intervient lorsque sollicité .
		15	12	9	6	3
	Apport d'idées lors de l'échange	Il développe des idées pertinentes et nuancées et amène de nouveaux aspects .	Il développe des idées pertinentes et amène de nouveaux aspects .	Il développe des idées pertinentes .	Il apporte des idées pertinentes sans les développer .	Il apporte des idées peu pertinentes .
		40	32	24	16	8
Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	Respect de règles phonétiques ¹	Il utilise une intonation expressive et une prononciation adéquate .	Il utilise une intonation et une prononciation adéquates .	Il utilise une intonation et une prononciation plutôt adéquates qui ne nuisent pas à la compréhension.	Il utilise une intonation et une prononciation plus ou moins adéquates qui nuisent plus ou moins à la compréhension.	Il utilise une intonation et une prononciation peu adéquates qui nuisent à la compréhension.
		10	8	6	4	2
	Respect de règles de syntaxe et d'accord	Il s'exprime en faisant de rare erreurs qui ne nuisent pas à la compréhension.	Il s'exprime en faisant peu d'erreurs qui ne nuisent pas à la compréhension.	Il s'exprime en faisant plusieurs erreurs qui ne nuisent pas à la compréhension.	Il s'exprime en faisant plusieurs erreurs qui nuisent peu à la compréhension.	Il s'exprime en faisant des erreurs qui nuisent à la compréhension.
		20	12	9	6	3
	Utilisation d'un vocabulaire lié au sujet ou à la situation ²	Il emploie un vocabulaire riche, précis et varié .	Il emploie un vocabulaire précis et varié .	Il emploie un vocabulaire précis et plus ou moins varié .	Il emploie un vocabulaire plus ou moins précis et plus ou moins varié .	Il emploie un vocabulaire répétitif .
		15	16	12	8	4

Notes. – L'élève qui ne réalise pas la tâche, qui réagit seulement de façon non verbale ou qui interagit en anglais se voit attribuer la note zéro comme note finale.

– Il n'est pas possible d'attribuer d'autres points que ceux qui sont indiqués sous chaque échelon de chaque critère.

¹ Pour ce critère, un élève pourrait obtenir un A même si on décèle un accent, à condition que celui-ci ne nuise pas à la compréhension du message.

² Pour ce critère, le vocabulaire ne peut être jugé précis si l'élève utilise **six mots et plus** non conformes à la norme (anglicismes lexicaux qui ont un équivalent français, mots inventés, jurons, etc.). Dans ce cas, on lui attribue les points de l'échelon inférieur à celui qui lui aurait été attribué s'il avait utilisé moins de six mots incorrects.

Grille d'évaluation de la compétence *Produire des textes variés en français (à l'écrit)* (version provisoire)

CRITÈRE D'ÉVALUATION		A	B	C	D	E
Cohérence du texte	Respect de la structure de la séquence textuelle	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant tous les éléments requis .	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant la plupart des éléments requis .	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant plusieurs des éléments requis , dont au moins un dans chaque partie .	L'élève découpe son texte de façon adéquate en présentant quelques éléments requis , dont au moins un dans chaque partie .	L'élève découpe son texte de façon plus ou moins adéquate, en omettant l'une ou l'autre des parties .
		15	12	9	6	3
	Expression d'idées adaptées à la situation de communication	Il développe des idées qui se démarquent et qui respectent tous les éléments de la situation de communication.	Il développe des idées qui respectent tous les éléments de la situation de communication.	Il développe des idées qui respectent deux éléments de la situation de communication, dont le sujet .	Il développe des idées qui respectent un ou deux éléments de la situation de communication.	Il écrit un texte hors sujet .
		30	24	18	12	6
	Progression des idées	Il enchaîne ses idées de façon adéquate et variée .	Il enchaîne ses idées de façon adéquate .	Il enchaîne ses idées de façon plutôt adéquate .	Il enchaîne ses idées en établissant quelques liens entre elles.	Il présente ses idées en établissant peu de liens entre elles.
		10	8	6	4	2
Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	Application de règles d'accord, de syntaxe, d'orthographe d'usage et de ponctuation	Il produit un texte contenant de 0 à 3 % d'erreurs.	Il produit un texte contenant de 4 à 7 % d'erreurs.	Il produit un texte contenant de 8 à 11 % d'erreurs.	Il produit un texte contenant de 12 à 15 % d'erreurs.	Il produit un texte contenant plus de 15 % d'erreurs.
		35	28	21	14	7
	Utilisation du vocabulaire ¹	Il emploie un vocabulaire riche, précis et varié .	Il emploie un vocabulaire précis et varié .	Il emploie un vocabulaire précis et plus ou moins varié .	Il emploie un vocabulaire plus ou moins précis et plus ou moins varié .	Il emploie un vocabulaire répétitif .
		10	8	6	4	2

Notes. – L'élève qui ne réalise pas la tâche, qui écrit en anglais ou qui construit son texte entièrement à l'aide de phrases copiées d'un texte se voit attribuer la note zéro comme note finale.

– Il n'est pas possible d'attribuer d'autres points que ceux qui sont indiqués sous chaque échelon de chaque critère.

¹ Pour ce critère, le vocabulaire ne peut être jugé précis si l'élève utilise **six mots et plus** non conformes à la norme (anglicismes lexicaux qui ont un équivalent français, mots inventés, jurons, etc.). Dans ce cas, on lui attribue les points de l'échelon inférieur à celui qui lui aurait été attribué s'il avait utilisé moins de six mots incorrects.



et Sport
Québec